

## **Réunion du Comité Syndical du 30 janvier 2019**

Convoqué le vingt-trois janvier deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le trente janvier deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-dixième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **90<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Gérard GUILLAUME
Madame Pascale AMEIL	Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jérôme AUSLENDER	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Madame Jacqueline BOLIS	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Nicolas BONNET	Madame Nathalie MARIN
Monsieur Frédéric BONNICHON	Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Serge CHARLEMAGNE	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX	Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Gérard DUBOIS	Monsieur Yves PRADIER
Madame Martine FAUCHER	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Jean-Paul FAURE	Monsieur Marc REGNOUX
Madame Hélène FEDERSPIEL	Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Roger GARDES	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Monsieur Dominique GUÉLON	

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Jean-Marc MORVAN

À

Monsieur Michel PROSLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20190130-615-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2019

## Étaient excusés / absents :

Madame Nadine ALAPETITE  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur José BELDA  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Bertrand PASCIUTO  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

## **Organisation du Temps de Travail**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'Assemblée que les délibérations 407 du 15 janvier 2015 et 597 du 04 octobre 2018 fixent les conditions d'organisation du temps de travail des services du PETR Le Grand Clermont.

Afin de permettre aux agents de concilier vie privée et vie professionnelle, il convient de d'assouplir la gestion du temps de travail des agents en relation avec les nécessités de service afin d'optimiser l'efficacité des services.

Les amplitudes horaires proposées sont les suivantes, compte tenu d'une pause déjeuner minimale de 30 minutes :

- Administration Générale et Pôle Développement :

- Personnels administratifs de catégorie C :

- Lundi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- Mardi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- Mercredi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30
- Jeudi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- Vendredi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

- Personnels administratifs et techniques de catégorie A et B :

- Lundi : 07h00-19h00
- Mardi : 07h00-19h00
- Mercredi : 07h00-19h00
- Jeudi : 07h00-19h00
- Vendredi : 07h00-19h00

- Pôle Urbanisme :

- Personnels de catégorie B (Instructrices et Instructeurs du droit des sols) et C :

- Lundi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Mardi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Mercredi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00
- Jeudi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Vendredi : 07h00-18h30 avec présence obligatoire de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- Personnels de catégorie A et B :

- Lundi : 07h00-19h00
- Mardi : 07h00-19h00
- Mercredi : 07h00-19h00
- Jeudi : 07h00-19h00
- Vendredi : 07h00-19h00

Le temps de travail hebdomadaire reste inchangé à 38 heures par semaine et 18 jours ARTT par année civile, de même que les modalités de calcul de la réduction du nombre de jours ARTT en fonction du nombre de jours de congé pour maladie ordinaire.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les modalités d'organisation du temps de travail des agents du PETR Le Grand Clermont telles que présentées par Monsieur le Président.**

**À Clermont-Ferrand, mardi 19 février 2019.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**

